



DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 10 MARS 2022

Date de convocation :

21/02/2022

Date d'envoi

22/02/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 10 mars à 18 h le conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Martine BOURDIN, vice-présidente du CCAS



Nombre de conseillers

En exercice : 09

Présents : 06

Absents : 03

Pouvoirs : 01

Votants : 07

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Mesdames Martine BOURDIN, Lyn FAIPOUX et Christine MENOURET.

Membres de la Société Civile :

Mesdames Colette MAILLET, Claudine PINGUET, et Monsieur Erick MORCHOISNE

Absents excusés :

Madame Alda ROUMAGNOU et Monsieur Jean-Marc CHATEAU

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN.

Secrétaire de séance :

Madame Christine MENOURET.

XXXXXXXXXXXXXXXX

DEL N° 10-03/2022-01 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance du rapport du débat d'Orientations Budgétaires transmis avec la convocation de la séance de ce jour (document annexé à la présente délibération),

Le Conseil d'Administration :

PREND ACTE de la tenue en cette séance des orientations budgétaires 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président et par délégation
la vice-présidente du CCAS,
Martine BOURDIN



Délibération rendue exécutoire
Par sa transmission en Préfecture le 17/03/22

Sa publication le 17/03/22
Pour le Président et par délégation
la vice-présidente du CCAS,
Martine BOURDIN